



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 13 décembre 2022**

Convention Faculty club

Le conseil d'administration,

Vu les projets d'avenant et de convention présentés aux administrateurs lors de la séance du conseil d'administration du 13 décembre 2022 ainsi que les échanges en séance,

DECIDE

Article un :

Le conseil d'administration valide l'avenant de prolongation de deux mois de la convention actuelle, annexé à la présente délibération.

Article deux :

Le conseil d'administration valide le projet de nouvelle convention, annexé à la présente délibération.

Fait à Nice, le 14 décembre 2022

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 17
Membres présents : 12	Contre : 0
Membres représentés : 5	Abstention : 0
Votants : 17	